



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ALCOOL À BRÛLER

Code du produit : SSN035

UFI : 3030-J045-G00D-A3R0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Combustible, nettoyant, détachant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Stéarinerie et Savonnerie de Nîmes.

Adresse : Zone Industrielle de Grézan.30034.NIMES CEDEX 1.FRANCE.

Téléphone : 04 66 02 16 16. Fax :

qualite@notilia.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.



RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Liquide inflammable, Catégorie 2 (Flam. Liq. 2, H225).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseils de prudence - Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils de prudence - Stockage :

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

| Identification | Classification (CE) 1272/2008 | Nota | % |
|--|---|------|-----------------|
| CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6 REACH: 01-2119457610-43 | GHS07, GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 | [i] | 50 <= x % < 100 |
| ALCOOL ETHYLIQUE | | | |
| CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25 | GHS07, GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 | [i] | 0 <= x % < 1.5 |
| PROPANE-2-OL | STOT SE 3, H336 | | |
| CAS: 78-93-3 EC: 201-159-0 REACH: 01-2119457290-43 | GHS07, GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 | [i] | 0 <= x % < 1.5 |
| METHYLETHYL CETONE | STOT SE 3, H336 EUH066 | | |

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

| Identification | Limites de concentration spécifiques | ETA |
|--|--------------------------------------|--|
| CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6 REACH: 01-2119457610-43 | Eye Irrit. 2: H319 C>= 50% | dermale: ETA = 17100 mg/kg PC orale: ETA = 10470 mg/kg PC |
| ALCOOL ETHYLIQUE | | |
| CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25 | | dermale: ETA = 13400 mg/kg PC orale: ETA = 4570 mg/kg PC |
| PROPANE-2-OL | | |

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[i] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter le sujet en position latérale stable.

Transporter à l'air libre. En cas de manifestations symptomatiques, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements souillés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dans les conditions de travail, la principale voie de pénétration pour l'éthanol est l'appareil respiratoire. Après absorption (ou ingestion) de quantités importantes : dommages au système nerveux central tels que nausées, vomissements, euphorie, vertiges, intoxication, narcose et paralysie respiratoire.

Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

Information pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- Poudre sèche.
- Mousse résistant à l'alcool.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

Combustible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. La formation de mélanges explosifs avec l'air peut se produire dès les températures normales.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérat pour acide, agglomérat universel). Eliminer la matière récupérée conformément à la réglementation. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau non-conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Ne pas entreposer près des oxydants.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement appropriés :

- acier inoxydable, titane, bronze, fonte, fibres de carbone, polypropylène, néoprène, nylon, viton, céramique, carbone, verre.

Matériaux de conditionnement inappropriés :

- caoutchouc naturel, PVC, plastique de méthacrylate de méthyle, polyamides, zinc, laiton, aluminium sous certaines conditions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne

| CAS | VME-mg/m3 : | VME-ppm : | VLE-mg/m3 : | VLE-ppm : | Notes : |
|---------|-------------|-----------|-------------|-----------|---------|
| 78-93-3 | 600 | 200 | 900 | 300 | - |

- France :

| CAS | VME-ppm : | VME-mg/m3 : | VLE-ppm : | VLE-mg/m3 : | Notes : | TMP N° : |
|---------|-----------|-------------|-----------|-------------|---------|----------|
| 64-17-5 | 1000 | 1900 | 5000 | 9500 | | 84 |
| 67-63-0 | | | 400 | 980 | | 84 |
| 78-93-3 | 200 | 600 | 300 | 900 | VLRC | 84 |

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

METHYLETHYLCETONE (CAS: 78-93-3)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

1161 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Inhalation

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

DNEL :

600 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Consommateurs

Ingestion

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

DNEL :

31 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

DNEL :

412 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Inhalation

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

DNEL :

106 mg de substance/m3

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Travailleurs

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

DNEL :

888 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Inhalation

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

DNEL :

500 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Consommateurs

Ingestion

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

DNEL :

26 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

DNEL :

319 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Inhalation

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

DNEL :

89 mg de substance/m3

ALCOOL ETHYLIQUE (CAS: 64-17-5)

Travailleurs

Utilisation finale :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006 - REACH)
ALCOOL À BRÛLER - SSN035

Version 13.1 (11-02-2025) - Page 6/14

| | |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| Voie d'exposition : | Contact avec la peau |
| Effets potentiels sur la santé : | Effets systémiques à long terme |
| DNEL : | 343 mg/kg de poids corporel/jour |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Effets potentiels sur la santé : | Effets locaux à court terme |
| DNEL : | 1900 mg de substance/m ³ |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Effets potentiels sur la santé : | Effets systémiques à long terme |
| DNEL : | 950 mg de substance/m ³ |
| Utilisation finale : | Consommateurs |
| Voie d'exposition : | Ingestion |
| Effets potentiels sur la santé : | Effets systémiques à long terme |
| DNEL : | 87 mg/kg de poids corporel/jour |
| Voie d'exposition : | Contact avec la peau |
| Effets potentiels sur la santé : | Effets systémiques à long terme |
| DNEL : | 206 mg/kg de poids corporel/jour |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Effets potentiels sur la santé : | Effets locaux à court terme |
| DNEL : | 950 mg de substance/m ³ |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Effets potentiels sur la santé : | Effets systémiques à long terme |
| DNEL : | 114 mg de substance/m ³ |

**Concentration prédictive sans effet (PNEC) :**

| | |
|-----------------------------------|----------------------|
| METHYLETHYLCETONE (CAS: 78-93-3) | |
| Compartiment de l'environnement : | Sol |
| PNEC : | 22.5 mg/kg |
| Compartiment de l'environnement : | Eau douce |
| PNEC : | 55.8 mg/l |
| Compartiment de l'environnement : | Eau de mer |
| PNEC : | 55.8 mg/l |
| Compartiment de l'environnement : | Sédiment d'eau douce |
| PNEC : | 284.74 mg/kg |
| Compartiment de l'environnement : | Sédiment marin |
| PNEC : | 287.7 mg/kg |
| PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0) | |
| Compartiment de l'environnement : | Sol |
| PNEC : | 28 mg/kg |
| Compartiment de l'environnement : | Eau douce |
| PNEC : | 140.9 mg/l |
| Compartiment de l'environnement : | Eau de mer |
| PNEC : | 140.9 mg/l |
| Compartiment de l'environnement : | Sédiment d'eau douce |
| PNEC : | 552 mg/kg |
| Compartiment de l'environnement : | Sédiment marin |
| PNEC : | 552 mg/kg |

ALCOOL ETHYLIQUE (CAS: 64-17-5)

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Compartiment de l'environnement : | Sol |
| PNEC : | 0.63 mg/kg |
| Compartiment de l'environnement : | Eau douce |
| PNEC : | 0.96 mg/l |
| Compartiment de l'environnement : | Eau de mer |
| PNEC : | 0.79 mg/l |
| Compartiment de l'environnement : | Sédiment d'eau douce |
| PNEC : | 3.6 mg/kg |
| Compartiment de l'environnement : | Sédiment marin |
| PNEC : | 2.9 mg/kg |
| Compartiment de l'environnement : | Usine de traitement des eaux usées |
| PNEC : | 580 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme ISO 16321.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupe, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)
- Néoprène® (Polychloroprène)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387/A1 :

Appareil respiratoire avec filtre A.

Nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves. Risque d'explosion.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

| | |
|-----------------|-----------------|
| Etat Physique : | Liquide Fluide. |
|-----------------|-----------------|

Couleur

| | |
|-----------|-----------|
| Couleur : | Incolore. |
|-----------|-----------|

Odeur

| | |
|------------------|--------------|
| Seuil olfactif : | Non précisé. |
| Odeur : | Alcool. |

Point de fusion

| | |
|------------------------------|--------------|
| Point/intervalle de fusion : | Non précisé. |
|------------------------------|--------------|

Point de congélation

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Point/intervalle de congélation : | Non précisé. |
|-----------------------------------|--------------|

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

| | |
|--------------------------------|---------|
| Point d'ébullition : | 80°C |
| Point/intervalle d'ébullition: | >= 78°C |

Inflammabilité

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Inflammabilité (solide, gaz) : | Non précisé. |
|--------------------------------|--------------|

Limites inférieure et supérieure d'explosion

| | |
|---|----------|
| Dangers d'explosion,limite inférieure d'explosivité (%) : | 2.5 %vol |
| Dangers d'explosion,limite supérieure d'explosivité (%) : | 19 %vol |

Point d'éclair

| | |
|------------------|-----------|
| Point d'éclair : | 17.50 °C. |
|------------------|-----------|

Température d'auto-inflammation

| | |
|--|--------------|
| Point/intervalle d'auto-inflammation : | Non précisé. |
| Température d'auto-inflammation: | 370 - 425°C |

Température de décomposition

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Point/intervalle de décomposition : | Non précisé. |
|-------------------------------------|--------------|

pH

| | |
|--------------------------|---------------|
| pH : | Non concerné. |
| pH en solution aqueuse : | Non précisé. |

Viscosité cinématique

| | |
|-------------|---|
| Viscosité : | 2.1 mm ² /s (20°C) |
| | Méthode de détermination de la viscosité : ISO 3104 (Produits pétroliers - Liquides opaques et transparents - Détermination de la viscosité cinématique et calcul de la viscosité dynamique). |

Solubilité

| | |
|-------------------|--------------|
| Hydrosolubilité : | Soluble. |
| Liposolubilité : | Non précisé. |

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

| | |
|--|--------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau : | Non précisé. |
|--|--------------|

Pression de vapeur

| | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| Pression de vapeur (50°C) : | Inférieure à 110 kPa (1.10 bar). |
| Pression de vapeur (20°C): | 57.3 hPa |

Densité et/ou densité relative

| | |
|-------------------------|---------------|
| Densité : | < 1 |
| Masse volumique (20°C): | 810 - 840 g/l |

Densité de vapeur relative

| | |
|---------------------|--------------|
| Densité de vapeur : | Non précisé. |
|---------------------|--------------|

Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Réagit violemment avec les oxydants forts.

Réactions aux peroxydes et aux composés halogénés.

10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- métaux alcalins
- métaux alcalino-terreux
- Aluminium
- matières combustibles
- peroxydes
- bases fortes
- agents oxydants
- halogènes
- sels métalliques

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1. Substances

a) Toxicité aiguë :

METHYLETHYLCETONE (CAS: 78-93-3)

Par voie orale : DL50 > 2000 mg/kg de poids corporel
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg de poids corporel
Espèce : Rat

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Par voie orale : DL50 = 4570 mg/kg de poids corporel
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 = 13400 mg/kg de poids corporel
Espèce : Rat

ALCOOL ETHYLIQUE (CAS: 64-17-5)

Par voie orale : DL50 = 10470 mg/kg de poids corporel
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 = 17100 mg/kg de poids corporel
Espèce : Lapin

Par inhalation (n/a) : CL50 > 124.7 mg/l
Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

**b) Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Ethanol : pas d'irritation de la peau (lapin) (méthode OCDE ligne directrice 404).

Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

**c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Ethanol : irritation légère des yeux (méthode OCDE ligne directrice 405).

**d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Ethanol : aucun effet de sensibilisation connu (méthode IUCLID).

**e) Mutagénicité sur les cellules germinales :**

Ethanol : les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes (méthode : mutagénicité : essai de mutation reverse sur Escherichia coli).

**f) Cancérogénicité :**

Aucune donnée n'est disponible.

**g) Toxicité pour la reproduction :**

Aucune donnée n'est disponible.

**h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:**

Aucune donnée n'est disponible.

**i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:**

Aucune donnée n'est disponible.

**j) Danger par aspiration :**

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.2. Mélange**11.1.2.1 Informations sur les classes de danger****a) Toxicité aiguë :**

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis.

Par voie orale : Aucune donnée n'est disponible.

Par voie cutanée : Aucune donnée n'est disponible.

Par inhalation (Poussières/brouillard) : Aucune donnée n'est disponible.

**b) Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis.

**c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Provoque une sévère irritation des yeux.

**d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**e) Mutagénicité sur les cellules germinales :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**f) Cancérogénicité :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**g) Toxicité pour la reproduction :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:**

Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:**

Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**j) Danger par aspiration :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.1.2.2 Autres informations****Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :**

CAS 67-63-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Butanone (CAS 78-93-3): Voir la fiche toxicologique n° 14.
- Ethanol (CAS 64-17-5): Voir la fiche toxicologique n° 48.
- Propane-2-ol (CAS 67-63-0): Voir la fiche toxicologique n° 66.

 **11.2. Informations sur les autres dangers**

 **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

 **Autres informations**

Ne convient pas à la consommation pour l'homme à cause de l'agent dénaturant.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

 **12.1. Toxicité**

 **12.1.1. Substances**

METHYLETHYLCETONE (CAS: 78-93-3)

| | |
|-------------------------------|---|
| Toxicité pour les poissons : | CL50 > 100 mg/l Espèce : Leuciscus idus Durée d'exposition : 48 h |
| Toxicité pour les crustacés : | CE50 > 100 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h |

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

| | |
|-------------------------------|---|
| Toxicité pour les poissons : | CL50 > 100 mg/l Espèce : Leuciscus idus melanotus Durée d'exposition : 48 h |
| Toxicité pour les crustacés : | CE50 > 100 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h |
| Toxicité pour les algues : | CER50 > 100 mg/l Espèce : Scenedesmus subspicatus Durée d'exposition : 72 h |
| | |

ALCOOL ETHYLIQUE (CAS: 64-17-5)

| | |
|-------------------------------|---|
| Toxicité pour les poissons : | CL50 = 8140 mg/l Espèce : Leuciscus idus Durée d'exposition : 48 h Autres lignes directrices |
| Toxicité pour les crustacés : | CE50 >= 9268 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h Autres lignes directrices |

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

 **12.2. Persistance et dégradabilité**

- Méthyléthylcétone (n°CAS : 78-93-3) : Biodégradabilité : 98% - Facilement biodégradable
- Propane-2-ol (n°CAS : 67-63-0) : Biodégradabilité : 53% (5 jours) - Facilement biodégradable
- Alcool éthylique (n°CAS: 64-17-5) : Facilement biodégradable (94% méthode OECD 301 E)

 **12.2.1. Substances**

METHYLETHYLCETONE (CAS: 78-93-3)

| | |
|------------------|------------------------|
| Biodégradation : | Rapidement dégradable. |
|------------------|------------------------|

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

| | |
|------------------|------------------------|
| Biodégradation : | Rapidement dégradable. |
|------------------|------------------------|

ALCOOL ETHYLIQUE (CAS: 64-17-5)

| | |
|------------------|------------------------|
| Biodégradation : | Rapidement dégradable. |
|------------------|------------------------|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ethanol : Facteur de bioconcentration (FBC) : 0,66

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne doit pas s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

12.3.1. Substances

ALCOOL ETHYLIQUE (CAS: 64-17-5)

Coefficient de partage octanol/eau : log K_oe = -0.35

Facteur de bioconcentration : BCF = 0.66

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit s'évapore rapidement s'il est déversé sur le sol.

Si le produit est rejeté dans l'environnement, il se répartit dans l'air et l'eau. Le produit est très peu absorbé par les sols ou les sédiments.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ethanol : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Le produit ne possède pas de propriétés PBT et vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : avec l'addition contrôlée de faibles concentrations dans les stations de traitement des eaux avec traitement biologique adapté, on ne doit pas s'attendre à une réduction de la capacité de dégradation des boues activées.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. En cas de manipulation et d'utilisation adéquates, aucun problème écologique n'est à craindre.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2023 - IMDG 2022 [41-22] - OACI/IATA 2024 [65]).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1993=LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A.

(alcool ethylique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



3

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

| ADR/RID | Classe | Code | Groupe | Etiquette | Ident. | QL | Dispo. | EQ | Cat. | Tunnel |
|---------|--------|---------|--------|-----------|----------|--------|-----------------|----------------------|-------------|--------|
| | 3 | F1 | II | 3 | 33 | 1 L | 274 601 640D | E2 | 2 | D/E |
| IMDG | Classe | 2°Etiq | Groupe | QL | FS | Dispo. | EQ | Arrimage manutention | Séparatio n | |
| | 3 | - | II | 1 L | F-E. S-E | 274 | E2 | Category B | - | |
| IATA | Classe | 2°Etiq. | Groupe | Passager | Passager | Cargo | Cargo | note | EQ | |
| | 3 | - | II | 353 | 5 L | 364 | 60 L | A3 | E2 | |
| | 3 | - | II | Y341 | 1 L | - | - | A3 | E2 | |

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2024/2564 (ATP 22)

Informations relatives à l'emballage :

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :
<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

Autorisations accordées en vertu du titre VII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à autorisation selon l'annexe XIV du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :
<https://echa.europa.eu/fr/authorisation-list>.

Substances appauvrisant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009, protocole de Montréal) :

Le mélange ne contient pas de substance présentant un danger pour la couche d'ozone.

Polluants organiques persistants (POP) (Règlement (UE) 2019/1021) :

Le mélange ne contient pas de polluant organique persistant.

Règlement PIC (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (Convention de**Rotterdam) :**

Le mélange n'est pas concerné par la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

| | |
|--------|--|
| N° TMP | Libellé |
| 84 | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : |
| 84 | hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde. |

Nomenclature des installations classées (Version 55 de juillet 2024, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

| N° ICPE | Désignation de la rubrique | Régime | Rayon |
|---------|---|--------|-------|
| 4331 | Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : | | |

| | | |
|--|----|---|
| 1. Supérieure ou égale à 1 000 t | A | 2 |
| 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t | E | |
| 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t | DC | |
| Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t. | | |
| Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t. | | |

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

| | |
|--------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau. |

Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédictive sans effet.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

VLRI : Valeurs limites réglementaires indicatives.

VLRC : Valeurs limites réglementaires contraignantes.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

GHS02 : Flamme.

GHS07 : Point d'exclamation.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

PIC : Prior Informed Consent.

POP : Polluant organique persistant.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

SVHC : Substance of Very High Concern.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Annexe

ALCOOL À BRÛLER

| | Type de document | Titre | Mise-à-jour | Version | Page |
|---|-----------------------|---------------------------------|-------------|---------|--------------------|
| 1 | Scénario d'Exposition | ALCOOL À BRÛLER | 2020-01-21 | 1.0 | 16 |

Scénario d'exposition 1a. Fabrication de substance. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | | Titre. |
|---|---|--|
| Titre. | | Fabrication de substance. . CAS:64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | | Industrielles (SU3). (SU8, SU9) |
| Catégorie(s) de processus: | | PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | | ERC1; ERC4. |
| Processus, tâches, activités couvertes: | | Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'agent chimique de procédé ou d'extraction. Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matières, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient pour vrac), l'échantillonnage et les activités de laboratoire correspondantes. |
| Méthode d'évaluation: | | Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. Évaluation basée sur les données mesurées. |
| Section 2: | | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| | | |
| Section 2.1 | | |
| Contrôle de l'exposition des travailleurs. | | |
| Caractéristiques du produit: | | |
| Forme physique du produit: | Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. | |
| Concentration de la substance dans le produit: | Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). | |
| Quantités utilisées: | Sans objet. | |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu. | |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | aucun. | |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs: | Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. | |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur: | aucun. | |
| Scénarios de contribution: | Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS. | |

| | |
|---|---|
| Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution. | Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires. |
| ES1a-W1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable. | Manipuler la substance en système clos. |
| ES1a-W2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Manipuler la substance en système clos. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES1a-W3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Manipuler la substance dans un système principalement clos muni d'une ventilation d'extraction. } |
| ES1a-W4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Manipuler la substance dans un système principalement clos muni d'une ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES1a-W5: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES1a-W6: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| Section 2.2: | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Quantités utilisées par site (tonnes par an). | 200000. (570000 kg/jour.) |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Processus continu. 350 jours d'exploitation par an. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. |
| | <p>ES1a-E1: ERC1 Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 226kg/jour. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 11.3kg/jour. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0kg/jour.</p> <p>ES1a-E2: ERC4 Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 226kg/jour. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 11.3kg/jour. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0kg/jour.</p> |

| | |
|---|--|
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air. | Le traitement des eaux usées sur site est exigé. Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas mettre dans les circuits d'évacuation ni à l'égout. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de $\geq (%)$:: 87. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site. | Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 2%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet. |
| Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus: | aucun. |
| Section 3: | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W1: 0.01ppm. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W2: 10ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W3: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.05. exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W4: 20ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W5: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1. exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W6: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1. Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme. |
| Santé: Cutané(e): | exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W1: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W2: 1.37mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W3: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W4: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. |

| | |
|-----------------------|---|
| | <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W5: 13.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04.</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W6: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.</p> |
| | <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire.</p> |
| Environnement: | <p>Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.</p> |
| | <p>ES1a-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 5.65mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.74E-03. PEC locale dans les eaux de surface: 0.0742mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.73E-02. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.285mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.98E-02. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.00752mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.52E-03. PEC locale dans les sédiments marins: 0.0289mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 9.83E-03. PEC locale dans le sol: 0.00736mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.17E-02. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p> |
| | <p>ES1a-E2: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 5.65mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.74E-03. PEC locale dans les eaux de surface: 0.0742mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.73E-02. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.285mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.98E-02. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.00752mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.52E-03. PEC locale dans les sédiments marins: 0.0289mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 9.83E-03. PEC locale dans le sol: 0.00736mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.17E-02. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p> |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé: | <p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p> |
| | <p>Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.</p> |
| Environnement: | <p>Msafe: 835000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.</p> $\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ |

avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC
EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC.
Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC.
DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.

msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site.
EER,site : efficacité des RMM au niveau du site.
Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site.
DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Scénario d'exposition 1b. Utilisation comme intermédiaire. Utilisation comme agent chimique de procédé. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | Titre. |
|---|--|
| Titre. | Utilisation comme intermédiaire. Utilisation comme agent chimique de procédé. . CAS:64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | Industrielles (SU3). (SU8, SU9) |
| Catégorie(s) de processus: | PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | ERC6a. |
| Processus, tâches, activités couvertes: | Utilisation de la substance comme intermédiaire (non lié aux conditions strictement contrôlées). Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matières, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire correspondantes, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient pour vrac). Utilisation comme agent chimique de procédé. |
| Méthode d'évaluation: | Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. Approche des tableaux A et B. Facteurs de rejet affinés pour obtenir des RCR inférieurs à 1.. |
| Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. | |
| Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs. | |
| Caractéristiques du produit: | |
| Forme physique du produit: | Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. |
| Concentration de la substance dans le produit: | Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| Quantités utilisées: | Sans objet. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu. |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | aucun. |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs: | Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur: | aucun. |
| Scénarios de contribution: | Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des |

| | |
|---|--|
| | FDS. |
| Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution. | Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires. |
| ES1b-W1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable. | Manipuler la substance en système clos. |
| ES1b-W2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Manipuler la substance en système clos. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES1b-W3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Manipuler la substance dans un système principalement clos muni d'une ventilation d'extraction. } |
| ES1b-W4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Manipuler la substance dans un système principalement clos muni d'une ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES1b-W5: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES1b-W6: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| Section 2.2: | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Quantités utilisées par site (tonnes par an). | 12500. (41000 kg/jour.) |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Processus continu. 300 jours d'exploitation par an. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. |
| | <p>ES1b-E1: ERC6a</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.05.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.003.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001.</p> |

| | |
|---|--|
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air. | <p>Le traitement des eaux usées sur site est exigé. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas mettre dans les circuits d'évacuation ni à l'égout.</p> <p>Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de $\geq (%)$: 87.</p> |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site. | Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 2%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet. |
| Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus: | aucun. |
| Section 3: | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W1: 0.01ppm. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W2: 10ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W3: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.05.</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W4: 20ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.04.</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W5: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W6: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.</p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.</p> |
| Santé: Cutané(e): | <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W1: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W2: 1.37mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004.</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W3: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W4: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W5: 13.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04.</p> |

| | |
|-----------------------|---|
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W6: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. |
| | Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. |
| | ES1b-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 62.5mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.08E-01.PEC locale dans les eaux de surface: 0.792mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 8.25E-01.PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 3.04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 8.52E-01.PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.0793mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.00E-01.PEC locale dans les sédiments marins: 0.304mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.03E-01.PEC locale dans le sol: 0.0876mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.39E-01.Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce. |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé: | Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). |
| | Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. |
| Environnement: | Msafe: 49000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. $\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ERspERC}) * F_{release_{spERC}}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ERsite}) * F_{release_{site}}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.</p> |

Scénario d'exposition 2. Distribution de substance. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | | Titre. |
|---|--|---|
| Titre. | | Distribution de substance. éthanol. CAS:64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | | Industrielles (SU3). (SU8, SU9) |
| Catégorie(s) de processus: | | PROC8a, PROC8b, PROC9 |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | | ERC2,SpERC ESVOC 3. |
| Processus, tâches, activités couvertes: | | Chargement (y compris bateau/péniche, wagon/camion et grand récipient pour vrac) et réemballage (y compris en fûts et en petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, sa distribution, son déchargement et les activités de laboratoire correspondantes. |
| Méthode d'évaluation: | | Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. |
| Section 2: | | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| | | |
| Section 2.1 | | Contrôle de l'exposition des travailleurs. |
| Caractéristiques du produit: | | |
| Forme physique du produit: | | Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. |
| Concentration de la substance dans le produit: | | Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| Quantités utilisées: | | Sans objet. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | | Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu. |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | | aucun. |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs: | | Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur: | | aucun. |
| Scénarios de contribution: | | Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS. |
| Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution. | | Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires. |

| | |
|--|--|
| ES2-W1: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Extérieur . Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. } {Intérieur . S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES2-W2: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Extérieur . Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. } {Intérieur . S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES2-W3: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Extérieur . Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. } {Intérieur . Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| Section 2.2: | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Quantités utilisées par site (tonnes par an). | 320. (1000 kg/jour.) |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Processus continu. 300 jours d'exploitation par an. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. |
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air. | Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES2-E1: ERC2 SpERC ESVOC 3. Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.00001. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0. |
| | Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Conserver le récipient bien fermé. |
| | Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%): 87. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site. | Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en |

| | |
|--|---|
| | vigueur. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet. |
| Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus: | aucun. |
| Section 3: | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | exposition résultant du scénario de contribution: ES2-W1: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES2-W2: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES2-W3: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1. |
| | Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme. |
| Santé: Cutané(e): | exposition résultant du scénario de contribution: ES2-W1: 13.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES2-W2: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES2-W3: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. |
| | Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. |
| | ES2-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00533mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.19E-06. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00291mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.03E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0112mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.14E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.00039mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.94E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.0015mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.10E-04. PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce. |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé: | Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). |
| | Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. |

| | |
|-----------------------|---|
| Environnement: | $m_{site} = 33700 \text{ kg/j} \cdot E_{ER,spERC} \cdot F_{release,spERC} \cdot m_{site} \cdot (1 - E_{ER,site}) \cdot F_{release,site}$ Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. |
| | <p>avec : $mspERC$: taux d'utilisation de la substance dans les spERC $EER,spERC$: efficacité des RMM dans les spERC. $Frelease,,spERC$: fraction initialement rejetée dans les spERC. $DFspERC$: facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.$msite$: taux d'utilisation de substance au niveau du site. $EER,site$: efficacité des RMM au niveau du site. $Frelease,,site$: fraction initialement rejetée au niveau du site. $DFsite$: facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les $RCR > 1$), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.</p> |

Scénario d'exposition 3. Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges . - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | Titre. |
|---|--|
| Titre. | Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges . éthanol. CAS:64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | Industrielles (SU3). (SU10) |
| Catégorie(s) de processus: | PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14 |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | ERC2. |
| Processus, tâches, activités couvertes: | Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris le stockage, les transferts de matières, le mélange, le pastillage, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes. |
| Méthode d'évaluation: | Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. Approche des tableaux A et B. (MC-1b, IC-9, UC48). Facteurs de rejet affinés pour obtenir des RCR inférieurs à 1.. |
| Section 2: | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition des travailleurs. |
| Caractéristiques du produit: | |
| Forme physique du produit: | Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. |
| Concentration de la substance dans le produit: | Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| Quantités utilisées: | Sans objet. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu. |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | aucun. |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs: | Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur: | Formuler dans des cuves de mélange confinées ou ventilées . |
| Scénarios de contribution: | Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections |

| | |
|---|--|
| | principales des FDS. |
| Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution. | Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires. |
| ES3-W1: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES3-W2: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou im-portants). | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES3-W3: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/décharge) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES3-W4: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/décharge) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES3-W5: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage).. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES3-W6: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation. | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| Section 2.2: | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Quantités utilisées par site (tonnes par an). | 30000. (100000 kg/jour.) |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Processus continu. 300 jours d'exploitation par an. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. |
| | ES3-E1: ERC2 Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.025. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.001. |

| | |
|---|--|
| | Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001. |
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air. | <p>En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Conserver le récipient bien fermé.</p> <p>Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de $\geq (%)$: 87.</p> |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site. | Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet. |
| Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus: | aucun. |
| Section 3: | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W1: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.05. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W2: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W3: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W4: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W5: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W6: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1. |
| | Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme. |
| Santé: Cutané(e): | exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W1: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W2: 13.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. |

| | |
|-----------------------|--|
| | <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W3: 13.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04.</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W4: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W5: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W6: 3.43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.01.</p> |
| | Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. |
| | ES3-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 50mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 8.62E-02.PEC locale dans les eaux de surface: 0.572mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.96E-01.PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.43mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.81E-01.PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.0635mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 8.04E-02.PEC locale dans les sédiments marins: 0.243mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 8.27E-02.PEC locale dans le sol: 0.0915mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.45E-01.Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce. |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé: | <p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p> <p>Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.</p> |
| Environnement: | <p>Msafe: 146000kg/jour.</p> <p>Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.</p> $\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release_{spERC}}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release_{site}}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.</p> |

Scénario d'exposition 4. Usage industriel. sans pulvérisation. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | | Titre. |
|---|--|---|
| Titre. | | Usage industriel. sans pulvérisation. éthanol. CAS:64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | | Industrielles (SU3). |
| Catégorie(s) de processus: | | PROC10, PROC13 |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | | ERC4,SpERC ESVOC 5. |
| Processus, tâches, activités couvertes: | | Inclut les utilisations dans les mélanges non pulvérisés(par ex. les additifs de traitement,les agents de nettoyage,les solvants ou les composants d'une peinture).. Les méthodes d'application comprennent: brossage, application par rouleaux, traitement par bain, aspersion, immersion ou trempage. . |
| Méthode d'évaluation: | | Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. |
| Section 2: | | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| | | |
| Section 2.1 | | Contrôle de l'exposition des travailleurs. |
| | | |
| Caractéristiques du produit: | | |
| Forme physique du produit: | Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. | |
| Concentration de la substance dans le produit: | Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). | |
| Quantités utilisées: | Sans objet. | |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu. | |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | aucun. | |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs: | Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. | |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur: | aucun. | |
| Scénarios de contribution: | Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : <ol style="list-style-type: none"> 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS. | |
| Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution. | Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires. | |

| | |
|---|--|
| ES4-W1: Application au rouleau ou au pinceau. Étalement à faible énergie des revêtements par exemple Y compris le nettoyage de surfaces. Les substances peuvent être inhalées sous forme de vapeurs et la peau peut entrer en contact avec des gouttelettes, des éclaboussures, lors d'un essuyage et de la manipulation de surfaces traitées. . | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. } {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES4-W2: Traitement d'articles par trempage et versage. Opérations de trempage Traitement d'articles par trempage, versage, immersion, imbibition, dégorgement ou imprégnation de substances, y compris fromage à froid ou matrice type résine. Inclut la manipulation d'objets traités (p. ex. après teinture, galvanisation) La substance est appliquée sur une surface par des techniques à faible énergie comme le trempage de l'article dans un bain ou le versage d'une préparation sur une surface. . | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. } {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| Section 2.2: | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Quantités utilisées par site (tonnes par an). | 300. (1000 kg/jour.) |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Processus continu. 300 jours d'exploitation par an. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. |
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air. | Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES4-E1: Utilisation industrielle d'additifs juvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles. SpERC ESVOC 5. Utilisation industrielle d'agents dans des processus continus ou par lots en utilisant des équipements multi-usages ou spécialisés, au moyen de contrôle technique ou par intervention manuelle. Par exemple, des solvants utilisés pour des réactions chimiques, ou l'utilisation de solvants pour l'application de peinture, de lubrifiants pour le travail des métaux, d'agents de démolition pour le coulage/modelage de polymères.. Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.098. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.02. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0. |
| | En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de (%): 90. Conserver le récipient bien fermé. |

| | |
|--|--|
| | Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de \geq (%): 87. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site. | aucun. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet. |
| Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus: | aucun. |
| Section 3: | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | exposition résultant du scénario de contribution: ES4-W1: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES4-W2: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1. |
| | Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme. |
| Santé: Cutané(e): | exposition résultant du scénario de contribution: ES4-W1: 27.43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.08. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES4-W2: 13.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. |
| | Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. |
| | <p>ES4-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 10mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.72E-02. PEC locale dans les eaux de surface: 0.129mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.34E-01. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.495mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.39E-01. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.013mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.65E-02. PEC locale dans les sédiments marins: 0.0499mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.70E-02. PEC locale dans le sol: 0.0094mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.49E-02. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p> |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |

| | |
|-----------------------|---|
| Santé: | Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). |
| | Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. |
| Environnement: | <p>Msafe: 7200kg/jour.</p> <p>Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.</p> $\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release_{spERC}}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release_{site}}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.</p> |

Scénario d'exposition 5. Usage industriel. Pulvérisation. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | | Titre. |
|---|---|--|
| Titre. | | Usage industriel. Pulvérisation. éthanol. CAS:64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | | Industrielles (SU3). |
| Catégorie(s) de processus: | | PROC7 |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | | ERC4,SpERC ESVOC 5. |
| Processus, tâches, activités couvertes: | | Inclut les utilisations dans les mélanges non pulvérisés(par ex. les additifs de traitement,les agents de nettoyage,les solvants ou les composants d'une peinture).. automobile. |
| Méthode d'évaluation: | | Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. |
| Section 2: | | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| | | |
| Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs. | | |
| | | |
| Caractéristiques du produit: | | |
| Forme physique du produit: | Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. | |
| Concentration de la substance dans le produit: | Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %. | |
| Quantités utilisées: | Sans objet. | |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu. | |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | aucun. | |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs: | Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. | |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur: | aucun. | |
| Scénarios de contribution: | Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS. | |
| Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution. | Éviter tout contact fréquent et direct avec le produit. Utiliser une norme satisfaisante de ventilation générale. La ventilation naturelle se fait par les portes, les fenêtres, etc. « Ventilation contrôlée » signifie que l'air est apporté ou éliminé par un ventilateur | |

| | |
|--|--|
| | électrique. |
| ES5-W1: Pulvérisation dans des installations in- dustrielles. Techniques de dispersion dans l'air. Pulvérisation de revêtements de surface, adhésifs, produits lustrants/nettoyants, produits d'assainissement de l'air, sablage. Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols L'énergie des particules d'aérosol peut né-cessiter des contrôles particuliers de l'exposition; dans le cas de revêtements, une survaporation peut entraîner un rejet dans les eaux usées et les déchets. . | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Opérer dans une cabine ventilée dotée d'une ventilation à flux laminaire. } {, ou, } {Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire. } {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| Section 2.2: | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Quantités utilisées par site (tonnes par an). | 300. (1000 kg/jour.) |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Processus continu. 300 jours d'exploitation par an. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. |
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air. | Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES5-E1: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles. SpERC ESVOC 5. Utilisation industrielle d'agents dans des processus continus ou par lots en utilisant des équipements multi-usages ou spécialisés, au moyen de contrôle technique ou par intervention manuelle. Par exemple, des solvants utilisés pour des réactions chimiques, ou l'utilisation de solvants pour l'application de peinture, de lubrifiants pour le travail des métaux, d'agents de démouillage pour le coulage/modelage de polymères.. Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.098. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.02. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0. |
| | En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de (%): 99. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un épurateur humide ou un système de filtration à sec pour maîtriser les émissions atmosphériques d'aérosols. |
| | Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de $\geq (%)$: 87. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site. | aucun. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux |

| | |
|--|---|
| | usées domestiques (%): 87. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Éliminer les eaux usées des épurateurs humides uniquement en faisant appel à un prestataire d'élimination des déchets.. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet. |
| Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus: | aucun. |
| Section 3: | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | exposition résultant du scénario de contribution: ES5-W1: 150ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.3. Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme. |
| Santé: Cutané(e): | exposition résultant du scénario de contribution: ES5-W1: 25.716mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.075. Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. |
| | ES5-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 10mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.72E-02. PEC locale dans les eaux de surface: 0.129mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.34E-01. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.495mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.39E-01. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.013mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.65E-02. PEC locale dans les sédiments marins: 0.0499mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.70E-02. PEC locale dans le sol: 0.0094mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.49E-02. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce. |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé: | Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). |
| | Cutané(e): Pour passer d'une concentration de 5 à 25 % à une concentration de 100 %, multiplier par 1.7. |

Environnement:

Msafe: 7200kg/jour.

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

$$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ERspERC}) * F_{release_{spERC}}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ERsite}) * F_{release_{site}}}{DF_{site}}$$

avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC
EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Voir la fiche de référence des SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Scénario d'exposition 6a. Utilisation comme carburant . - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | Titre. |
|---|---|
| Titre. | Utilisation comme carburant . éthanol. CAS:64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | Industrielles (SU3). |
| Catégorie(s) de processus: | PROC16 |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | ERC7,SpERC ESVOC 28. |
| Processus, tâches, activités couvertes: | Englobe l'utilisation comme carburant (ou additif pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets. |
| Méthode d'évaluation: | Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. |
| Section 2: | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition des travailleurs. |
| Caractéristiques du produit: | |
| Forme physique du produit: | Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. |
| Concentration de la substance dans le produit: | Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| Quantités utilisées: | Sans objet. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu. |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | aucun. |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs: | Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur: | aucun. |
| Scénarios de contribution: | Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS. |
| Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution. | aucun. |

| | |
|--|---|
| ES6a-W1: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé. Couvre l'utilisation de matériaux comme sources de combustibles (y compris des additifs), au cours de laquelle il faut s'attendre à une exposition limitée au produit sous sa forme non brûlée. Ne couvre pas l'exposition résultant d'un débordement ou de la combustion.. | Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. |
| Section 2.2: | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Quantités utilisées par site (tonnes par an). | 15. (50 kg/jour.) |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Processus continu. 300 jours d'exploitation par an. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. |
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air. | Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES6a-E1: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos. SpERC ESVOC 28. Utilisation industrielle de substances en systèmes clos. Utilisation en équipement fermé, tels que des liquides pour des systèmes hydrauliques, les liquides de refroidissement de réfrigérateurs et lubrifiants de moteurs et liquides diélectriques de transformateurs et l'huile dans les échangeurs de chaleur. Un contact n'étant pas prévu entre les fluides fonctionnels et les produits, et il faut donc s'attendre à de faibles émissions via les eaux usées et l'air vicié.. Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0025.Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.00001.Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0. |
| | Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. |
| | En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site. | aucun. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet. |

| | |
|--|--|
| Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus: | aucun. |
| Section 3: | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | exposition résultant du scénario de contribution: ES6a-W1: 5ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.01. |
| | Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme. |
| Santé: Cutané(e): | exposition résultant du scénario de contribution: ES6a-W1: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. |
| | Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. |
| | <p>ES6a-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.05mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 8.62E-05.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 0.00348mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.63E-03.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0133mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.73E-03.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000446mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.65E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 0.00171mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.82E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 0.00248mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.94E-03.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne le sol.</p> |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé: | Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). |
| | Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. |
| Environnement: | Msafe: 2650000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. |
| | $\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ |

avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC
EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC.
Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC.
DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.

msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site.
EER,site : efficacité des RMM au niveau du site.
Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site.
DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Voir la fiche de référence des SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Scénario d'exposition 6b. Utilisation comme carburant . - Professionnelle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | Titre. |
|---|---|
| Titre. | Utilisation comme carburant . éthanol. CAS:64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | Professionnelles (SU22). |
| Catégorie(s) de processus: | PROC16 |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | ERC9a; ERC9b; SpERC ESVOC 29. |
| Processus, tâches, activités couvertes: | Englobe l'utilisation comme carburant (ou additif pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets. |
| Méthode d'évaluation: | Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. |
| Section 2: | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition des travailleurs. |
| Caractéristiques du produit: | |
| Forme physique du produit: | Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. |
| Concentration de la substance dans le produit: | Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| Quantités utilisées: | Sans objet. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu. |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | aucun. |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs: | Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur: | aucun. |
| Scénarios de contribution: | Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS. |
| Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution. | aucun. |

| | |
|--|---|
| ES6b-W1: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé. Couvre l'utilisation de matériaux comme sources de combustibles (y compris des additifs), au cours de laquelle il faut s'attendre à une exposition limitée au produit sous sa forme non brûlée. Ne couvre pas l'exposition résultant d'un débordement ou de la combustion.. | Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. |
| Section 2.2: | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Quantités utilisées par site (tonnes par an). | 20. (55 kg/jour.) |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Processus continu. 365 jours d'exploitation par an. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. |
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air. | Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES6b-E1: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos. SpERC ESVOC 29. Utilisation intérieure de substances par le grand public ou les professionnels (à petite échelle) en systèmes clos. Utilisation dans des équipements fermés, telle que l'utilisation de liquides de refroidissement pour réfrigérateurs ou les chauffages électriques par fluide caloporteur.. Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.01.Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive: 0.00001.Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.00001. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site. | Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Manipuler la substance en système clos. aucun. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet. |
| Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus: | aucun. |

| Section 3: | Estimation d'exposition: |
|-------------------------------------|--|
| Santé: Inhalation (vapeurs). | exposition résultant du scénario de contribution: ES6b-W1: 10ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. |
| | Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme. |
| Santé: Cutané(e): | exposition résultant du scénario de contribution: ES6b-W1: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. |
| | Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. |
| | ES6b-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.0000274mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.72E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00285mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.97E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0109mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.05E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000383mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.85E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00147mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.00E-04. PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce. |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé: | Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). |
| | Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. |
| Environnement: | Sans objet pour les utilisations à dispersion large. Msafe: 1770kg/jour. |
| | |

Scénario d'exposition 7. Usage professionnel. sans pulvérisation. - Professionnelle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | Titre. |
|---|---|
| Titre. | Usage professionnel. sans pulvérisation. . CAS:64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | Professionnelles (SU22). |
| Catégorie(s) de processus: | PROC10, PROC13, PROC14, PROC 19 |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | ERC8a; ERC8d; SpERC ESVOC 6. |
| Processus, tâches, activités couvertes: | Inclut les utilisations dans les mélanges non pulvérisés(par ex. les additifs de traitement,les agents de nettoyage,les solvants ou les composants d'une peinture).. Les méthodes d'application comprennent: brossage, application par rouleaux, traitement par bain, aspersion, immersion ou trempage. . |
| Méthode d'évaluation: | Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. |
| Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. | |
| Section 2.1 | Contrôle de l'exposition des travailleurs. |
| Caractéristiques du produit: | |
| Forme physique du produit: | Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. |
| Concentration de la substance dans le produit: | Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| Quantités utilisées: | Sans objet. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu. |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | aucun. |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs: | Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur: | aucun. |
| Scénarios de contribution: | Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS. |

| | |
|---|--|
| Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution. | Utiliser une norme satisfaisante de ventilation générale. La ventilation naturelle se fait par les portes, les fenêtres, etc. « Ventilation contrôlée » signifie que l'air est apporté ou éliminé par un ventilateur électrique. Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires. |
| ES7-W1: Application au rouleau ou au pinceau. Étalement à faible énergie des revêtements par exemple Y compris le nettoyage de surfaces. Les substances peuvent être inhalées sous forme de vapeurs et la peau peut entrer en contact avec des gouttelettes, des éclaboussures, lors d'un essuyage et de la manipulation de surfaces traitées. . | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES7-W2: Traitement d'articles par trempage et versage. Opérations de trempage Traitement d'articles par trempage, versage, immersion, imbibition, dégorgement ou imprégnation de substances, y compris fromage à froid ou matrice type résine. Inclut la manipulation d'objets traités (p. ex. après teinture, galvanisation) La substance est appliquée sur une surface par des techniques à faible énergie comme le trempage de l'article dans un bain ou le versage d'une préparation sur une surface. . | Utiliser une protection oculaire adaptée. {Porter des gants adaptés homologués EN 374. } |
| ES7-W3: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation. Traitement des préparations et/ou des substances (liquide et solide) pour les préparations ou articles. Les substances de la matrice chimique peuvent être exposées à des conditions mécaniques et/ou thermoénergétiques élevées. L'exposition est principalement associée aux vapeurs volatiles et/ou générées, de la poussière peut également se former. . | Utiliser une protection oculaire adaptée. |
| ES7-W4: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles. Concerne des professions dans lesquelles un contact intime et intentionnel se produit avec des substances, sans aucun contrôle spécifique de l'exposition autre que des EPI. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. Utiliser une protection oculaire adaptée. |
| Section 2.2: | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. |

| | |
|---|---|
| Quantités utilisées par site (tonnes par an). | 0.5. (1.3 kg/jour.) |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Processus continu. 365 jours d'exploitation par an. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. |
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air. | <p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes.</p> <p>ES7-E1: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. SpERC ESVOC 6. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols..</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.98.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive: 0.01.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.01.</p> |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site. | aucun. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet. |
| Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus: | aucun. |
| Section 3: | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W1: 70ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.14. |

| | |
|--------------------------|---|
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W2: 70ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.14. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W3: 70ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.14. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W4: 70ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.14. |
| | Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme. |
| Santé: Cutané(e): | exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W1: 27.43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.08. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W2: 13.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W3: 3.43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.01. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W4: 28.286mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.082. |
| | Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. |
| | <p>ES7-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.000685mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.18E-06. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00286mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.98E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.011mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.08E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000384mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.86E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00147mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.00E-04. PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p> |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé: | Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). |
| | Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. |
| Environnement: | Sans objet pour les utilisations à dispersion large. Msafe: 44.1kg/jour. |
| | |

Scénario d'exposition 8. Usage professionnel. Pulvérisation. - Professionnelle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | | Titre. |
|---|--|---|
| Titre. | | Usage professionnel. Pulvérisation. éthanol. CAS:64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | | Professionnelles (SU22). |
| Catégorie(s) de processus: | | PROC11 |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | | ERC8a; ERC8d; SpERC ESVOC 6. |
| Processus, tâches, activités couvertes: | | Inclut les utilisations dans les mélanges non pulvérisés (par ex. les additifs de traitement, les agents de nettoyage, les solvants ou les composants d'une peinture)... automobile. |
| Méthode d'évaluation: | | Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. |
| Section 2: | | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| Section 2.1 | | Contrôle de l'exposition des travailleurs. |
| Caractéristiques du produit: | | |
| Forme physique du produit: | | Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. |
| Concentration de la substance dans le produit: | | Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). |
| Quantités utilisées: | | Sans objet. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | | Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu. |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | | aucun. |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs: | | Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur: | | aucun. |
| Scénarios de contribution: | | Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS. |
| Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution. | | Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires. |

| | |
|---|---|
| ES8-W1: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air. Pulvérisation de revêtements de surface, adhésifs, pro-duits lustrants/nettoyants, produits d'assainissement de l'air, sablage Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols L'énergie des particules d'aérosol peut nécessiter des contrôles avancés de l'exposition. . | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). Utiliser une protection oculaire adaptée. {Opérer dans une cabine ventilée dotée d'une ventilation à flux laminaire. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire. } {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Éviter tout contact fréquent et direct avec le produit. , ou, Porter des gants adaptés homologués EN 374. } {, de façon alternative, ...} |
| ES8-W1: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air. Pulvérisation de revêtements de surface, adhésifs, pro-duits lustrants/nettoyants, produits d'assainissement de l'air, sablage Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols L'énergie des particules d'aérosol peut nécessiter des contrôles avancés de l'exposition. . | Utiliser une norme satisfaisante de ventilation générale. La ventilation naturelle se fait par les portes, les fenêtres, etc. « Ventilation contrôlée » signifie que l'air est apporté ou éliminé par un ventilateur électrique. Limiter la teneur en substance du produit à 25 %. Utiliser une protection oculaire adaptée. {Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques. } {Éviter tout contact fréquent et direct avec le produit. } {, de façon alternative, ...} |
| ES8-W1: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air. Pulvérisation de revêtements de surface, adhésifs, pro-duits lustrants/nettoyants, produits d'assainissement de l'air, sablage Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols L'énergie des particules d'aérosol peut nécessiter des contrôles avancés de l'exposition. . | Limiter la teneur en substance du produit à 5 %. {Utiliser une norme satisfaisante de ventilation générale. La ventilation naturelle se fait par les portes, les fenêtres, etc. « Ventilation contrôlée » signifie que l'air est apporté ou éliminé par un ventilateur électrique. } |
| Section 2.2: | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Quantités utilisées par site (tonnes par an). | 0.5. (1.3 kg/jour.) |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Processus continu. 365 jours d'exploitation par an. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. |

| | |
|---|---|
| | <p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes.</p> <p>ES8-E1: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjunto- vants de fabrication en systèmes ouverts. SpERC ESVOC 6. Utilisation intérieure d'adjunto- vants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégruant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.. Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.98.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive: 0.01.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.01.</p> |
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air. | <p>En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un épurateur humide ou un système de filtration à sec pour maîtriser les émissions atmosphériques d'aérosols.</p> <p>Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de $\geq (%)$: 87.</p> |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site. | aucun. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Éliminer les eaux usées des épurateurs humides uniquement en faisant appel à un prestataire d'élimination des déchets.. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet. |
| Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus: | aucun. |
| Section 3: | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES8-W1: 150ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.3.</p> |
| | <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES8-W1: 210ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.42.</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES8-W1: 100ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.2.</p> |

| | |
|--------------------------|---|
| | Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme. |
| Santé: Cutané(e): | exposition résultant du scénario de contribution: ES8-W1: 107.14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.312. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES8-W1: 64.284mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.187. |
| | exposition résultant du scénario de contribution: ES8-W1: 21.428mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.062. |
| | Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. |
| | ES8-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.000685mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.18E-06.PEC locale dans les eaux de surface: 0.00286mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.98E-03.PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.011mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.08E-03.PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000384mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.86E-04.PEC locale dans les sédiments marins: 0.00147mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.00E-04.PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce. |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé: | Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). |
| | Cutané(e): Pour passer d'une concentration de 5 à 25 % à une concentration de 100 %, multiplier par 1.7. Pour passer d'une concentration de 1 à 5 % à une concentration de 5 à 25 %, multiplier par 3. |
| Environnement: | Sans objet pour les utilisations à dispersion large. Msafe: 44.1kg/jour. |
| | |

Scénario d'exposition 9a. Utilisation comme carburant . automobile - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | | Scénario d'exposition |
|---|--|--|
| Titre. | | Utilisation comme carburant . automobile éthanol. CAS: 64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | | Par les consommateurs (SU21). |
| Descripteur d'utilisation. | | PC13 |
| Processus, tâches, activités couvertes: | | Englobe les utilisations par les consommateurs dans les carburants liquides . automobile |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | | ERC9a, ERC9b, SpERC ESVOC 30 |
| Méthode d'évaluation: | | Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. |
| Section 2: | | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| Section 2.1 | | Contrôle de l'exposition des consommateurs. |
| Caractéristiques du produit: | | |
| Forme physique du produit: | | Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil). |
| Pression de vapeur: | | 5726Pa. |
| Concentration de la substance dans le produit: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après. |
| Quantités utilisées: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après. |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après. |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs. | | Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire). Sauf indication contraire, on présume une utilisation dans une pièce de 20 m ³ . Sauf indication contraire, on présume une utilisation avec une ventilation standard. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit. |
| Scénarios de contribution: | | Catégories de produit: |
| Carburants --Liquide : ravitaillement en carburant automobile. | | OC |
| | | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à : 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à : 51 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à : 80000g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à : 210cm ² . Englobe l'utilisation extérieure. Englobe l'exposition jusqu'à: 0.05 hours/event. |
| | | RMM |
| | | Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à : 80000g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à : 210cm ² . Éviter l'utilisation intérieure. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de : 0.05 hours. |
| Carburants --Ravitaillement en carburant liquide pour scooter. | | OC |
| | | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à : 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à : 51 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à : 3750g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à : 210cm ² . Englobe l'utilisation extérieure. Englobe l'exposition jusqu'à: 0.033 hours/event. |
| | | RMM |
| | | Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à : 3750g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à : 210cm ² . Éviter l'utilisation intérieure. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | | pendant plus de : 0.033 hours. | |
| Carburants --Liquide pour équipements de jardin - Utilisation. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à : 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à : 25 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à : 750g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à : 210cm ² . Englobe l'utilisation extérieure. Englobe l'exposition jusqu'à: 2 hours/event. | |
| | RMM | Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à : 750g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à : 210cm ² . Éviter l'utilisation intérieure. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de : 2 hours. | |
| Carburants --Liquide : équipements de jardin – Ravitaillement en carburant. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à : 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à : 25 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à : 750g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à : 420cm ² . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante: Englobe l'exposition jusqu'à: 0.03 hours/event. | |
| | RMM | Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à : 750g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à : 420cm ² . Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins : 35m ³ . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de : 0.03 hours. | |
| Section 2.2: | | Contrôle de l'exposition de l'environnement: | |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. | | |
| Amounts used | Voir les scénarios de contribution ci-avant. | | |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Voir les scénarios de contribution ci-avant. | | |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. | | |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Voir les scénarios de contribution ci-avant. | | |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j). 2000 Les contrôles d'émission dans les eaux usées ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans les eaux usées. | | |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré. | | |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Sans objet. | | |
| Section 3: | | Estimation d'exposition: | |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: | |
| | | Carburants Liquide : ravitaillement en carburant automobile. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.234mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0.00163. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.64mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0.0114. | |
| | | Carburants Ravitaillement en carburant liquide pour scooter. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.146mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0.00101. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.02mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0.0114. | |

| | |
|--------------------------|--|
| | 0.00709. |
| | Carburants Liquide pour équipements de jardin - Utilisation. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.509mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00353. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 7.27mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0505. |
| | Carburants Liquide : équipements de jardin – Ravitaillement en carburant. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0566mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000393. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.808mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00561. |
| Santé: Cutané(e): | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Carburants Liquide : ravitaillement en carburant automobile. Exposition cutanée systémique chronique: 27.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.134. Carburants Ravitaillement en carburant liquide pour scooter. Exposition cutanée systémique chronique: 27.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.134. Carburants Liquide pour équipements de jardin - Utilisation. Exposition cutanée systémique chronique: 27.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.134. Carburants Liquide : équipements de jardin – Ravitaillement en carburant. Exposition cutanée systémique chronique: 55.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.268. |
| Santé: Orale: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Carburants Liquide : ravitaillement en carburant automobile. Sans objet. Carburants Ravitaillement en carburant liquide pour scooter. Sans objet. Carburants Liquide pour équipements de jardin - Utilisation. Sans objet. Carburants Liquide : équipements de jardin – Ravitaillement en carburant. Sans objet. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.0000548mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.45E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00283mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.95E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0109mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.05E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000382mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.84E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00146mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.97E-04. PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce. |

| | |
|----------------------|--|
| | <p>ES9a-E2:</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.0000548mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.45E-08.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 0.00283mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.95E-03.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0109mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.05E-03.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000382mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.84E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 0.00146mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.97E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p> |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé | |
| | Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. |
| Environnement | |
| | Sans objet pour les utilisations à dispersion large. Msafe: 3540kg/jour. |

Scénario d'exposition 9b. Usage comme fuel domestique (pas carburant automobile) non-automobile - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | | Scénario d'exposition |
|---|--|---|
| Titre. | | Usage comme fuel domestique (pas carburant automobile) non-automobile éthanol. CAS: 64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | | Par les consommateurs (SU21). |
| Descripteur d'utilisation. | | PC13 |
| Processus, tâches, activités couvertes: | | Emploi de matériel à combustible domestique, par ex. brûleurs à mazout, appareils pour fondues, appareils de chauffage, allume-barbecues, etc.. comprenant les recharges. |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | | ERC9a, ERC9b, SpERC ESVOC 30 |
| Méthode d'évaluation: | | Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. |
| Section 2: | | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| | | |
| Section 2.1 | | Contrôle de l'exposition des consommateurs. |
| Caractéristiques du produit: | | |
| Forme physique du produit: | | Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil). |
| Pression de vapeur: | | 5726Pa. |
| Concentration de la substance dans le produit: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après. |
| Quantités utilisées: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après. |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après. |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs. | | Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire). Sauf indication contraire, on présume une utilisation dans une pièce de 20 m ³ . Sauf indication contraire, on présume une utilisation avec une ventilation standard. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit. |
| Scénarios de contribution: | | Catégories de produit: |
| Carburants --Liquide : fioul domestique. | | OC |
| | | Sauf indication contraire, englobe les concentrations jusqu'à : 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à : 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à : 3000g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à : 210cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de : 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante. Englobe l'exposition jusqu'à: 0.03 hours/event. |
| | | RMM |
| | | Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à : 3000g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à : 210cm ² . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de : 0.03 hours. |

| | | |
|--|-----|---|
| Carburants --Liquide : huile de lampe. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à : 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à : 51 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à : 100g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à : 210cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de : 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante. Englobe l'exposition jusqu'à: 0.013 hours/event. |
| | RMM | Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à : 100g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à : 210cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de : 0.013 hours. |
| Section 2.2: | | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | | La substance est une structure unique. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Amounts used | | Voir les scénarios de contribution ci-avant. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | | Voir les scénarios de contribution ci-avant. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | | Voir les scénarios de contribution ci-avant. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j). 2000 Les contrôles d'émission dans les eaux usées ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans les eaux usées. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | | La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | | Sans objet. |
| Section 3: | | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: |
| | | Carburants Liquide : fioul domestique. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.232mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00161. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.232mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00161. |
| | | Carburants Liquide : huile de lampe. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0192mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000133. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.134mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000936. |
| Santé: Cutané(e): | | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: |
| | | Carburants Liquide : fioul domestique. Exposition cutanée systémique chronique: 27.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.134. |
| | | Carburants Liquide : huile de lampe. Exposition cutanée systémique chronique: 27.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.134. |
| Santé: Orale: | | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: |
| | | Carburants Liquide : fioul domestique. Sans objet. |
| | | Carburants Liquide : huile de lampe. Sans objet. |
| Environnement: | | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: |

| | |
|----------------------|--|
| | Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00000685mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.18E-09.PEC locale dans les eaux de surface: 0.00288mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.00E-03.PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0111mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.11E-03.PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000386mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.89E-04.PEC locale dans les sédiments marins: 0.00148mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.03E-04.PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.Le risque d'exposition de l'environnement concerne le sol. |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé | Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. |
| Environnement | Sans objet pour les utilisations à dispersion large. Msafe: 3540kg/jour. |

Scénario d'exposition 9c. Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance (<50g). - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | | Scénario d'exposition |
|---|--|---|
| Titre. | | Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance (<50g). éthanol. CAS: 64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | | Par les consommateurs (SU21). |
| Descripteur d'utilisation. | | PC1, PC3, PC8, PC15, PC18, PC23, PC24, PC27, PC31, PC34 |
| Processus, tâches, activités couvertes: | | Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance Par les consommateurs. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Exclut l'usage dans les produits cosmétiques et articles de toilette |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | | ERC8a, ERC8d |
| Méthode d'évaluation: | | Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. |
| Section 2: | | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| Section 2.1 | | Contrôle de l'exposition des consommateurs. |
| Caractéristiques du produit: | | |
| Forme physique du produit: | | Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil). |
| Pression de vapeur: | | 5726Pa. |
| Concentration de la substance dans le produit: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. |
| Quantités utilisées: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs. | | Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on présume une utilisation dans une pièce de 20 m ³ . Sauf indication contraire, on présume une utilisation avec une ventilation standard. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit. |
| Scénarios de contribution: | | Catégories de produit: |
| Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. -- Colles pour loisirs [PC1_1]. | | OC |
| | | |
| | | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 30%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 hours/event. |
| | | RMM |
| | | Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. |

| | | |
|---|-----|--|
| Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. -- Colle en spray [PC1_3]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 30%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 hours/event. |
| | RMM | Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. |
| Produits d'assainissement de l'air [PC3] --Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 50%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 4 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 25g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 215cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.25 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 50%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 25g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 215cm2. |
| Produits d'assainissement de l'air [PC3] --Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 8 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 10%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 35cm2. |
| Produits biocides [PC8] --Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.33 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 25%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.33 hours. |
| Produits biocides [PC8] --Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 hours/event. |

| | | |
|---|-----|---|
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 25%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.17 hours. |
| Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] --Peinture murale aqueuse au latex [PC15_1]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 25%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm2. |
| Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] --Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC15_2]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 27.5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 27.5%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm2. |
| Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] --Bouteille de spray aérosol [PC15_3]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 2 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 215cm2. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.33 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 25%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 215cm2. Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m3. |
| Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] --Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC15_4]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 3 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 25%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 2 hours. |

| | | |
|---|-----|---|
| Encres et toners [PC18] --Encres et toners [PC18]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 71cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 25%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 71cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 2.2 hours. |
| Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] --Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC23_1]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 29 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1.2 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 5%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 430cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 1.2 hours. |
| Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] --Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 8 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.33 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 5%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 430cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.33 hours. |
| Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] --Liquides [PC24_1]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm2. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 1%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 468cm2. Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m3. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.17 hours. |

| | | |
|---|-----|--|
| Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] --Colles adhésives [PC24_2]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 10 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 1%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 468cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 1 hours. |
| Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] --Sprays [PC24_3]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 73g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 1%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 73g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.17 hours. |
| Produits phytopharmaceutiques [PC27] -- | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 hours/event. Pour chaque événement d'utilisation, présupposer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 0.3g. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 5%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 1 hours. Pour chaque événement d'utilisation, éviter l'ingestion de quantités supérieures à [ConsRMM13]: 0.3g. |
| Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] --Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 29 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1.2 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 1%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 430cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 1.2 hours. |

| | | |
|--|-----|---|
| Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34] -- | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 5%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 1 hours. |
| Section 2.2: | | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | | La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Amounts used | | Voir les scénarios de contribution ci-avant. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | | Voir les scénarios de contribution ci-avant. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | | Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | | Voir les scénarios de contribution ci-avant. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]. 2000 Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87 . Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]. 2000. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: décharge agréée: |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | | Sans objet. |
| Section 3: | | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: |
| | | Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colles pour loisirs [PC1_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 47.3mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.328. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 47.3mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.328. |
| | | Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colle en spray [PC1_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.778mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0054. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 47.3mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.328. |
| | | Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 24.1mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.167. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 24.1mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.167. |

| | |
|--|--|
| | Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 17.2mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.119. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 17.2mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.119. |
| | Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 2.72mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0189. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 7.79mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0541. |
| | Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 1.47mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0102. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 4.2mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0292. |
| | Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Peinture murale aqueuse au latex [PC15_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.349mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00242. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 31.8mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.22. |
| | Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC15_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.559mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00388. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 34.9mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.242. |
| | Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Bouteille de spray aérosol [PC15_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0199mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000138. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3.98mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0276. |
| | Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC15_4]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.249mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00173. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 30.3mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.21. |
| | Encres et toners [PC18] Encres et toners [PC18]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 31.8mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.22. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 31.8mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.22. |
| | Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC23_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.362mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00251. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 4.53mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0314. |
| | Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0341mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000237. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.55mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: |

| | |
|-------------------|--|
| | 0.0108. |
| | Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Liquides [PC24_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.00001mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0000000699. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.000919mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00000638. |
| | Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Colles adhésives [PC24_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0214mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000149. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.783mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00543. |
| | Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Sprays [PC24_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.00404mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000028. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.245mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0017. |
| | Produits phytopharmaceutiques [PC27] Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 3.91mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0271. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3.91mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0271. |
| Santé: Cutané(e): | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: |
| | Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colles pour loisirs [PC1_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 1.41mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00685. |
| | Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colle en spray [PC1_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 1.41mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00685. |
| | Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 56.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.274. |
| | Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 0.47mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00228. |
| | Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 28.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.137. |

| | |
|---------------|--|
| | Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0683. |
| | Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Peinture murale aqueuse au latex [PC15_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 14.1mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0685. |
| | Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC15_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 15.5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0753. |
| | Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Bouteille de spray aérosol [PC15_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 7.07mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0343. |
| | Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC15_4]. Exposition cutanée systémique chronique: 28.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.137. |
| | Encres et toners [PC18] Encres et toners [PC18]. Exposition cutanée systémique chronique: 2.35mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0114. |
| | Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC23_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 2.83mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0137. |
| | Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 2.83mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0137. |
| | Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Liquides [PC24_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 0.616mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00299. |
| | Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Colles adhésives [PC24_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 0.616mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00299. |
| | Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Sprays [PC24_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 0.564mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00274. |
| | Produits phytopharmaceutiques [PC27] Exposition cutanée systémique chronique: 5.64mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0274. |
| | Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 0.566mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00274. |
| | Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34] Exposition cutanée systémique chronique: 0.0564mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000274. |
| Santé: Orale: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: |
| | Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colles pour loisirs [PC1_1]. Sans objet. |
| | Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colle en spray [PC1_3]. Sans objet. |
| | Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1]. Sans objet. |
| | Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2]. Sans objet. |
| | Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, |

| | |
|-----------------------|---|
| | métaux) [PC8_2]. Sans objet. |
| | Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3]. Sans objet. |
| | Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Peinture murale aqueuse au latex [PC15_1]. Sans objet. |
| | Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC15_2]. Sans objet. |
| | Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Bouteille de spray aérosol [PC15_3]. Sans objet. |
| | Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC15_4]. Sans objet. |
| | Encres et toners [PC18] Encres et toners [PC18]. Sans objet. |
| | Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC23_1]. Sans objet. |
| | Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2]. Sans objet. |
| | Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Liquides [PC24_1]. Sans objet. |
| | Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Colles adhésives [PC24_2]. Sans objet. |
| | Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Sprays [PC24_3]. Sans objet. |
| | Produits phytopharmaceutiques [PC27] Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0172. |
| | Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1]. Sans objet. |
| | Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34] Sans objet. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: ES9c-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.273mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.71E-04. PEC locale dans les eaux de surface: 0.0623mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 6.49E-02. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0241mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.75E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000728mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.22E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00279mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 9.49E-04. PEC locale dans le sol: 0.00176mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.79E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce [TCR1a]. |

| | |
|----------------------|--|
| | <p>ES9c-E2:</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.273mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.71E-04.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 0.00634mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 6.60E-03.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0243mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.81E-03.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000732mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.27E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 0.00281mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 9.56E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 0.00176mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.79E-03.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].</p> |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé | |
| | Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. |
| Environnement | |
| | Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5]. |

Scénario d'exposition 9d. Fluides fonctionnels. - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 Scénario d'exposition | | |
|---|---|--|
| Titre. | Fluides fonctionnels. éthanol. CAS: 64-17-5 | |
| Secteur(s) d'utilisation: | Par les consommateurs (SU21). | |
| Descripteur d'utilisation. | PC16, PC17 | |
| Processus, tâches, activités couvertes: | Utilisation d'objets scellés contenant des fluides fonctionnels, par exemple huiles de transfert, fluides hydrauliques, réfrigérants [GES13_C]. | |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | ERC9a, ERC9b, SpERC ESVOC 33 | |
| Méthode d'évaluation: | Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. | |
| Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. | | |
| Section 2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs. | | |
| Caractéristiques du produit: | | |
| Forme physique du produit: | Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil). | |
| Pression de vapeur: | 5726Pa. | |
| Concentration de la substance dans le produit: | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. | |
| Quantités utilisées: | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. | |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. | |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. | |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs. | Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on présume une utilisation dans une pièce de 20 m ³ . Sauf indication contraire, on présume une utilisation avec une ventilation standard. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit. | |
| Scénarios de contribution: Catégories de produit: | | |
| Fluides de transfert de chaleur [PC16] -- Liquides [PC16_1]. | OC | Sauf indication contraire, englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2200g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm ² . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 hours/event. |
| | RMM | Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 2200g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 468cm ² . Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'eau moins [ConsRMM10]: 35m ³ . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.17 hours. |

| | | |
|--|-----|---|
| Fluides hydrauliques [PC17] --Liquides [PC17_1]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2200g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm2. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 hours/event. |
| | RMM | Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 2200g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 468cm2. Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'eau moins [ConsRMM10]: 35m3. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.17 hours. |
| Section 2.2: | | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | | La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Amounts used | | Voir les scénarios de contribution ci-avant. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | | Voir les scénarios de contribution ci-avant. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | | Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | | Voir les scénarios de contribution ci-avant. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]. 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87 . Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]. 2000. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | | Considérer comme un déchet dangereux. Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 50%. Type de traitement adapté aux déchets: décharge agréée: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98%. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | | Considérer comme un déchet dangereux. Type de traitement adapté aux déchets: 45%. Type de traitement adapté aux déchets: redistillation: |
| Section 3: | | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Fluides de transfert de chaleur [PC16] Liquides [PC16_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0443mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000307. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 4.04mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.028. Fluides hydrauliques [PC17] Liquides [PC17_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0443mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000307. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 4.04mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.028. |
| Santé: Cutané(e): | | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Fluides de transfert de chaleur [PC16] Liquides [PC16_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 61.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.299. Fluides hydrauliques [PC17] Liquides [PC17_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 61.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.299. |

| | |
|-----------------------|--|
| Santé: Orale: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Fluides de transfert de chaleur [PC16] Liquides [PC16_1]. Sans objet. Fluides hydrauliques [PC17] Liquides [PC17_1]. Sans objet. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00171mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.95E-06.PEC locale dans les eaux de surface: 0.0029mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.02E-03.PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0111mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.11E-03.PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000388mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.91E-04.PEC locale dans les sédiments marins: 0.00149mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.07E-04.PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b]. |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé | Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. |
| Environnement | Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5]. Msafe: 44kg/jour. |

Scénario d'exposition 9e. Utilisations dans les revêtements. - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | | Scénario d'exposition |
|--|---|--|
| Titre. | Utilisations dans les revêtements. éthanol. CAS: 64-17-5 | |
| Secteur(s) d'utilisation: | Par les consommateurs (SU21). | |
| Descripteur d'utilisation. | PC9a, PC9c | |
| Processus, tâches, activités couvertes: | Englobe l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception de matières, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et du semi-vrac, l'application au rouleau, au pinceau, par pulvérisation, étirement manuel ou méthodes similaires, et la formation de pellicules) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes [GES3_P]. | |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 7 | |
| Méthode d'évaluation: | Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. | |
| Section 2: | | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| Section 2.1 | | Contrôle de l'exposition des consommateurs. |
| Caractéristiques du produit: | | |
| Forme physique du produit: | Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil). | |
| Pression de vapeur: | 5726Pa. | |
| Concentration de la substance dans le produit: | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. | |
| Quantités utilisées: | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. | |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. | |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. | |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs. | Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on présume une utilisation dans une pièce de 20 m ³ . Sauf indication contraire, on présume une utilisation avec une ventilation standard. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit. | |
| Scénarios de contribution: | | Catégories de produit: |
| Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1]. | OC | Sauf indication contraire, englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2760g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 1%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 2760g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm ² . |

| | | |
|---|---|--|
| Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 200g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 15%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 200g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm2. |
| Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Bouteille de spray aérosol [PC9a_3]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 2 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 215g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.33 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 15%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 215g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm2. Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m3. |
| Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 3 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 200g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 15%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 200g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 2 hours. |
| Peintures au doigt [PC9c] --Peintures au doigt [PC9c]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 hours/event. Pour chaque événement d'utilisation, présupposer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 1.35g. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 15%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 254cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 1 hours. Pour chaque événement d'utilisation, éviter l'ingestion de quantités supérieures à [ConsRMM13]: 1.35g. |
| Section 2.2: | Contrôle de l'exposition de l'environnement: | |

| | |
|--|--|
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Amounts used | Voir les scénarios de contribution ci-avant. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Voir les scénarios de contribution ci-avant. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Voir les scénarios de contribution ci-avant. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]. 2000 Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87 . Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]. 2000. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: décharge agréée: |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Sans objet. |
| Section 3: | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | <p>Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:</p> <p>Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.772mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00536. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 70.2mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.487.</p> <p>Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 1.22mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00848. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 76.3mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.53.</p> <p>Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Bouteille de spray aérosol [PC9a_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0514mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000357. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 10.2mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0714.</p> <p>Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.598mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00415. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 72.7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.505.</p> <p>Peintures au doigt [PC9c] Peintures au doigt [PC9c]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 11.7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0815. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 11.7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0815.</p> |
| Santé: Cutané(e): | <p>Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:</p> <p>Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1]. Exposition cutanée systémique chronique:</p> |

| | |
|-----------------------|---|
| | 0.564mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00274. |
| | Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 8.46mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0411. |
| | Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Bouteille de spray aérosol [PC9a_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 8.46mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0411. |
| | Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4]. Exposition cutanée systémique chronique: 16.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0822. |
| | Peintures au doigt [PC9c] Peintures au doigt [PC9c]. Exposition cutanée systémique chronique: 30.1mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.146. |
| Santé: Orale: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1]. Sans objet. Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2]. Sans objet. Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Bouteille de spray aérosol [PC9a_3]. Sans objet. Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4]. Sans objet. Peintures au doigt [PC9c] Peintures au doigt [PC9c]. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 20.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.232. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.000685mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.18E-06. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00289mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.01E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0111mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.11E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000387mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.90E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00149mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.07E-04. PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b]. |

| | |
|----------------------|---|
| | <p>ES9e-E2:</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.000685mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.18E-06.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 0.00289mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.01E-03.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0111mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.11E-03.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000387mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.90E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 0.00149mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.07E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].</p> |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé | Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. |
| Environnement | Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5]. Msafe: 44kg/jour. |

Scénario d'exposition 9f. Applications de dégivrage et antigel. Usage dans les produits pour lave-glace - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | | Scénario d'exposition |
|---|--|--|
| Titre. | | Applications de dégivrage et antigel. Usage dans les produits pour lave-glace éthanol. CAS: 64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | | Par les consommateurs (SU21). |
| Descripteur d'utilisation. | | PC4 |
| Processus, tâches, activités couvertes: | | Dégivrage de véhicules et d'équipements similaires par pulvérisation [GES14_C]. Usage dans les produits pour lave-glace |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | | ERC8d, SpERC ESVOC 35 |
| Méthode d'évaluation: | | Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. |
| Section 2: | | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| Section 2.1 | | Contrôle de l'exposition des consommateurs. |
| Caractéristiques du produit: | | |
| Forme physique du produit: | | Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil). |
| Pression de vapeur: | | 5726Pa. |
| Concentration de la substance dans le produit: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. |
| Quantités utilisées: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs. | | Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on présume une utilisation dans une pièce de 20 m ³ . Sauf indication contraire, on présume une utilisation avec une ventilation standard. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit. |
| Scénarios de contribution: | | Catégories de produit: |
| Produits antigel et de dégivrage [PC4] - -Lavage de vitre de voiture [PC4_1]. | | OC |
| | | Sauf indication contraire, englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 20g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 215cm ² . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.017 hours/event. |
| | | RMM |
| | | Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 20g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 215cm ² . Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m ³ . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.017 hours. |

| | | |
|--|--|--|
| Produits antigel et de dégivrage [PC4] - -Verseage dans le radiateur [PC4_2]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 50%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 625g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.085 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 50%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 625g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm2. Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m3. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.085 hours. |
| Produits antigel et de dégivrage [PC4] - -Dégivrant serrure [PC4_3]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 4g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 214cm2. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.08 hours/event. |
| | RMM | Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 4g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 214cm2. Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m3. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.08 hours. |
| Section 2.2: | | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. | |
| Amounts used | Voir les scénarios de contribution ci-avant. | |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Voir les scénarios de contribution ci-avant. | |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100. | |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Voir les scénarios de contribution ci-avant. | |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j) [STP5]. 2000 Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87 . Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j) [STP5]. 2000. | |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré. | |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Sans objet. | |
| Section 3: | | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: |
| | | Produits antigel et de dégivrage [PC4] Lavage de vitre de voiture [PC4_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.411mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0.00285. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.411mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0.00285. |

| | |
|--------------------------|--|
| | Produits antigel et de dégivrage [PC4] Versage dans le radiateur [PC4_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 1.52mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0106. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.52mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0106. |
| | Produits antigel et de dégivrage [PC4] Dégivrant serrure [PC4_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.369mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00256. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.369mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00256. |
| Santé: Cutané(e): | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: |
| | Produits antigel et de dégivrage [PC4] Lavage de vitre de voiture [PC4_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 28.3mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.137. |
| | Produits antigel et de dégivrage [PC4] Versage dans le radiateur [PC4_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 28.1mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.136. |
| | Produits antigel et de dégivrage [PC4] Dégivrant serrure [PC4_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 28.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.137. |
| Santé: Orale: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: |
| | Produits antigel et de dégivrage [PC4] Lavage de vitre de voiture [PC4_1]. Sans objet. |
| | Produits antigel et de dégivrage [PC4] Versage dans le radiateur [PC4_2]. Sans objet. |
| | Produits antigel et de dégivrage [PC4] Dégivrant serrure [PC4_3]. Sans objet. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: |
| | Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.1643mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.83E-04. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00496mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.17E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.019mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.32E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000594mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.52E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00228mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.76E-04. PEC locale dans le sol: 0.00171mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.71E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b]. |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé | Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. |

| Environnement | |
|---------------|---|
| | Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5]. Msafe: 1230kg/jour. |

Scénario d'exposition 9g. Utilisation dans les agents nettoyants. - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | | Scénario d'exposition | |
|--|----|---|--|
| Titre. | | Utilisation dans les agents nettoyants. éthanol. CAS: 64-17-5 | |
| Secteur(s) d'utilisation: | | Par les consommateurs (SU21). | |
| Descripteur d'utilisation. | | PC35 | |
| Processus, tâches, activités couvertes: | | Englobe les expositions générales des consommateurs entraînés par l'utilisation de produits ménagers vendus comme produits de lavage et de nettoyage, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et produits d'assainissement de l'air [GES4_C]. | |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | | ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 10 | |
| Méthode d'évaluation: | | Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. | |
| Section 2: | | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. | |
| Section 2.1 | | Contrôle de l'exposition des consommateurs. | |
| Caractéristiques du produit: | | | |
| Forme physique du produit: | | Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil). | |
| Pression de vapeur: | | 5726Pa. | |
| Concentration de la substance dans le produit: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. | |
| Quantités utilisées: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. | |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. | |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16]. | |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs. | | Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on présume une utilisation dans une pièce de 20 m ³ . Sauf indication contraire, on présume une utilisation avec une ventilation standard. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit. | |
| Scénarios de contribution: | | Catégories de produit: | |
| Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] –Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC35_1]. | OC | Sauf indication contraire, englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 200g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.5 hours/event. | |
| | | RMM | |
| | | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 10%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 200g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm ² . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.5 hours. | |

| | | |
|---|--|--|
| Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] –Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 200g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.33 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 10%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 200g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.33 hours. |
| Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] –Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3]. | OC | Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 125g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 hours/event. |
| | RMM | Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 15%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 125g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm2. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.17 hours. |
| Section 2.2: | | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. | |
| Amounts used | Voir les scénarios de contribution ci-avant. | |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Voir les scénarios de contribution ci-avant. | |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100. | |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Voir les scénarios de contribution ci-avant. | |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j) [STP5]. 2000 Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87 . Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j) [STP5]. 2000. | |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré. | |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Sans objet. | |
| Section 3: | | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: |
| | | Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits lave-vaiselle et lave-linge [PC35_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 17.9mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.124. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 17.9mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.124. |

| | |
|--------------------------|--|
| | <p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35]</p> <p>Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2].</p> <p>Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 12.4mg/m3.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 0.0866. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 12.4mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0866.</p> |
| | <p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35]</p> <p>Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3].</p> <p>Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 6.31mg/m3.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 0.0438. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 6.31mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0438.</p> |
| Santé: Cutané(e): | <p>Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:</p> <p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35]</p> <p>Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC35_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 0.112mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000548.</p> |
| | <p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35]</p> <p>Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2].</p> <p>Exposition cutanée systémique chronique: 11.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0548.</p> |
| | <p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35]</p> <p>Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3].</p> <p>Exposition cutanée systémique chronique: 8.45mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.041.</p> |
| Santé: Orale: | <p>Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:</p> <p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35]</p> <p>Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC35_1]. Sans objet.</p> |
| | <p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35]</p> <p>Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2].</p> <p>Sans objet.</p> |
| | <p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35]</p> <p>Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3]. Sans objet.</p> |
| Environnement: | <p>Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:</p> <p>ES9g-E1:</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00685mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.18E-05.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 0.00297mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.09E-03.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0114mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.19E-03.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000395mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.00E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 0.00152mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.17E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques:</p> |

| | |
|----------------------|--|
| | <p>2.57E-03.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].</p> |
| | <p>ES9g-E2:</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00685mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.18E-05.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 0.00297mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.09E-03.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0114mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.19E-03.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000395mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.00E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 0.00152mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.17E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].</p> |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé | Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. |
| Environnement | Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5]. Msafe: 172kg/jour. |

Scénario d'exposition 9h. Cosmétiques, produits de soins personnels. - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | | Scénario d'exposition |
|--|--|--|
| Titre. | | Cosmétiques, produits de soins personnels. éthanol. CAS: 64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | | Par les consommateurs (SU21). |
| Descripteur d'utilisation. | | PC28, PC39 |
| Processus, tâches, activités couvertes: | | Utilisation par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soins personnels, les parfums et les produits parfumés. Remarque : pour les produits cosmétiques et de soins personnels, l'évaluation des risques selon REACH est requise uniquement pour l'environnement, la santé humaine étant couverte par d'autres législations. |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | | ERC8a. COLIPA SpERC 18 |
| Méthode d'évaluation: | | Santé: Sans objet. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. |
| Section 2: | | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| Section 2.1 | | Contrôle de l'exposition des consommateurs. |
| | | Sans objet. |
| Forme physique du produit: | | Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil). |
| Pression de vapeur: | | 5726Pa. |
| Concentration de la substance dans le produit: | | 100% |
| Quantités utilisées: | | Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance. (<50g). |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après. |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | | Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après. |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs. | | Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire). Sauf indication contraire, on présume une utilisation avec une ventilation standard. |
| Scénarios de contribution: | | Catégories de produit: |
| Section 2.2: | | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | | La substance est une structure unique. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Amounts used | | Voir les scénarios de contribution ci-avant. |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | | Voir les scénarios de contribution ci-avant. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | | aucun. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | | Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%). 87 . Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j). 2000. |

| | |
|---|---|
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | aucun. La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Sans objet. |
| Section 3: | Estimation d'exposition: |
| Environnement: | <p>Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:</p> <p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes.</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 0.00E+00.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 0.00288mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.00E-03.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0111mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.11E-03.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000386mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.89E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 0.00148mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.03E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 0.00189mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.00E-03.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p> |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé | Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. |
| Environnement | Sans objet pour les utilisations à dispersion large. Msafe: 1370kg/jour. |

Scénario d'exposition 10. Utilisation en laboratoire. - Professionnelle. Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | | Titre. |
|---|---|---|
| Titre. | | Utilisation en laboratoire. éthanol. CAS:64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | | Professionnelles (SU22). Industrielles (SU3). |
| Catégorie(s) de processus: | | PROC15 |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | | ERC2; ERC4, SpERC ESVOC 38; ERC8a, SpERC ESVOC 39; SpERC ESVOC 38. |
| Processus, tâches, activités couvertes: | | Utilisation de la substance dans un environnement de laboratoire, y compris les transferts de matières et le nettoyage des équipements. |
| Méthode d'évaluation: | | Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. |
| Section 2: | | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| Section 2.1 | | Contrôle de l'exposition des travailleurs. |
| Caractéristiques du produit: | | |
| Forme physique du produit: | Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. | |
| Concentration de la substance dans le produit: | Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). | |
| Quantités utilisées: | Sans objet. | |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu. | |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | aucun. | |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs: | Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle. Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. | |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur: | aucun. | |
| Scénarios de contribution: | Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS. | |
| Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution. | Aucune mesure spécifique identifiée. | |
| ES10-W1: Industrielle. Activités de laboratoire . | Utiliser une protection oculaire adaptée. | |

| | |
|---|---|
| ES10-W1: Professionnelle. Activités de laboratoire . | Utiliser une protection oculaire adaptée. |
| Section 2.2: | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Quantités utilisées par site (tonnes par an). | Industrielle. :20. Professionnelle. :0.05.. (Industrielle. :1000. Professionnelle. :0.14. kg/jour.) |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Processus continu. Industrielle. :20. Professionnelle. :365. jours d'exploitation par an. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. |
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air. | Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES10-E1: ERC2 SpERC ESVOC 38. Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.025. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.02. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001. |
| | Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES10-E2: ERC4 SpERC ESVOC 38. Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.025. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.02. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001. |
| | Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES10-E3: ERC8a SpERC ESVOC 39. Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.5.Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive: 0.5.Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0. |
| | Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site. | aucun. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: Industrielle. :95. Professionnelle. :10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet. |

| | |
|--|---|
| Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus: | aucun. |
| Section 3: | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES10-W1: 10ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.</p> |
| | <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES10-W1: 10ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.</p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.</p> |
| Santé: Cutané(e): | <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES10-W1: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> |
| | <p>exposition résultant du scénario de contribution: ES10-W1: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire.</p> |
| Environnement: | <p>Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.</p> <p>ES10-E1:</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 1mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.72E-03.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 0.0155mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.61E-02.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0593mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.66E-02.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.00164mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.08E-03.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 0.00631mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.15E-03.</p> <p>PEC locale dans le sol: 0.00215mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.41E-03.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p> <p>ES10-E2:</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 1mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.72E-03.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 0.0155mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.61E-02.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0593mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.66E-02.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.00164mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.08E-03.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 0.00631mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.15E-03.</p> <p>PEC locale dans le sol: 0.00215mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.41E-03.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p> |

| | |
|-----------------------|--|
| | <p>ES10-E3:</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00342mg/l.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 5.90E-06.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 0.00289mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.01E-03.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0111mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.11E-03.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000387mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.90E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 0.00149mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.07E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p> |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé: | Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). |
| | Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. |
| Environnement: | Msafe: Industrielle. : 6000. Professionnelle. 4.4kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. |
| | $\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release_{spERC}}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release_{site}}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Sans objet pour les utilisations à dispersion large.</p> |

Scénario d'exposition 11. Fluides fonctionnels. - Professionnelle. Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

| Section 1 | | Titre. |
|---|--|---|
| Titre. | | Fluides fonctionnels. éthanol. CAS:64-17-5 |
| Secteur(s) d'utilisation: | | Professionnelles (SU22). Industrielles (SU3). |
| Catégorie(s) de processus: | | PROC20 |
| Catégorie(s) de rejet dans l'environnement: | | ERC7,ESVOC SpERC31; ERC9a, ESVOC SpERC32; ERC9b, ESVOC SpERC32. |
| Processus, tâches, activités couvertes: | | Utilisation comme fluides fonctionnels, par exemple huiles pour câbles, huiles de transfert, caloporeurs, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques en installations industrielles, y compris la maintenance et les transferts de matières correspondants. |
| Méthode d'évaluation: | | Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. |
| Section 2: | | Conditions opératoires et mesures de gestion des risques. |
| | | |
| Section 2.1 | | |
| Contrôle de l'exposition des travailleurs. | | |
| | | |
| Caractéristiques du produit: | | |
| Forme physique du produit: | Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. | |
| Concentration de la substance dans le produit: | Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire). | |
| Quantités utilisées: | Sans objet. | |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu. | |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques: | aucun. | |
| Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs: | Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. | |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur: | aucun. | |
| Scénarios de contribution: | Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS. | |
| Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution. | Aucune mesure spécifique identifiée. | |

| | |
|--|--|
| ES11-W1: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fer-més. | Manipuler la substance en système clos. Stocker la substance en système clos. {Transferts de fûts/lots . Utiliser une protection oculaire adaptée. } |
| Section 2.2: | Contrôle de l'exposition de l'environnement: |
| Caractéristiques du produit: | La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation. |
| Quantités utilisées par site (tonnes par an). | Industrielle. :100. Professionnelle. :0.5. (Industrielle. :50000. Professionnelle. :1.4. kg/jour.) |
| Fréquence et durée de l'utilisation: | Processus continu. Industrielle. :20. Professionnelle. :365. jours d'exploitation par an. |
| Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: | Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100. |
| Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement. | aucun. |
| | <p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes.</p> <p>ES11-E1: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos. ESVOC SpERC31. Utilisation industrielle de substances en systèmes clos. Utilisation en équipement fermé, tels que des liquides pour des systèmes hydrauliques, les liquides de refroidissement de réfrigérateurs et lubrifiants de moteurs et liquides diélectriques de transformateurs et l'huile dans les échangeurs de chaleur. Un contact n'étant pas prévu entre les fluides fonctionnels et les produits, et il faut donc s'attendre à de faibles émissions via les eaux usées et l'air vicié..</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.005.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.001.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.001.</p> <p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes.</p> <p>ES11-E2: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos. ESVOC SpERC32. Utilisation intérieure de substances par le grand public ou les professionnels (à petite échelle) en systèmes clos. Utilisation dans des équipements fermés, telle que l'utilisation de liquides de refroidissement pour réfrigérateurs ou les chauffages électriques par fluide calporteur..</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement disperse (régionale uniquement): 0.05.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement disperse: 0.025.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement disperse (régionale uniquement): 0.025.</p> <p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES11-E3: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos. ESVOC SpERC32. Utilisation extérieure de substances par le grand public ou les professionnels (à petite échelle) en systèmes clos. Utilisation dans des équipements fermés, telle que l'utilisation de liquides hydrauliques pour suspension automobile, de lubrifiants dans les moteurs ou de liquides de frein dans les systèmes de frein dans l'automobile. Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement disperse (régionale uniquement): 0.05. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement disperse: 0.025. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement disperse (régionale uniquement): 0.025.</p> |

| | |
|---|--|
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air. | (systèmes clos). aucun. |
| Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site. | aucun. |
| Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales. | Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87. |
| Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 50%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. |
| Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets. | Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 45%. Type de traitement adapté aux déchets: redistillation: Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur. |
| Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus: | aucun. |
| Section 3: | Estimation d'exposition: |
| Santé: Inhalation (vapeurs). | exposition résultant du scénario de contribution: ES11-W1: 20ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. |
| | Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme. |
| Santé: Cutané(e): | exposition résultant du scénario de contribution: ES11-W1: 1.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.005. |
| | Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire. |
| Environnement: | Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. |
| | <p>ES11-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.25mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.31E-04. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00599mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 6.24E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.02298mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.44E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000698mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 8.84E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00267mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 9.08E-04. PEC locale dans le sol: 0.00176mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.79E-03.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p> |

| | |
|-----------------------|---|
| | <p>ES11-E2:</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00171mg/l.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 2.95E-06.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 0.00285mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.97E-03.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0109mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.05E-03.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000383mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.85E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 0.00147mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.00E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p> |
| | <p>ES11-E3:</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00171mg/l.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 2.95E-06.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 0.00285mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.97E-03.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0109mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.05E-03.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000383mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.85E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 0.00147mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.00E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p> |
| Section 4: | Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition: |
| Santé: | Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). |
| | Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. |
| Environnement: | Msafe: Industrielle. : 77000. Professionnelle. 44.kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. |
| | $\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> |

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Voir la fiche de référence des SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
Sans objet pour les utilisations à dispersion large.